

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE TOURNEMIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT AVEYRON

Délibération N°2023-01-05

Séance du 02 février 2023

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Absents	1
Exclus	0

L'an deux mille vingt-trois, le 02 février à 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur RIVIER Pascal, Maire.

Date de convocation :
Le 26/01/2023

Etaient présents : M. Rivier, M. Héran, M. Pétraud, M. Cocallemen, Mme Cristol, M. Goutte, M. Moulières, Mme Roques, Mme Giordano, Mme Odicino.

Date d'affichage :
Le 26/01/2023

Absents excusés : M. Monteillet.

Madame CRISTOL a été nommée secrétaire.

OBJET

Délibération reprise des concessions dans le cimetière.

M. le Maire propose de reprendre des concessions abandonnées dans le cimetière après toute la procédure législative respectée. Un 1^{er} PV constatant l'état d'abandon puis un 2^{ème} PV au bout de 3ans constatant toujours un état d'abandon ainsi que les notifications et affichages ont bien étaient réalisés.

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 07/02/2023
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
du 07/02/2023.

N° Plan	NOM des propriétaires
A010	CAUBEL Arthémon-RASCALOU Hippolyte
A012	?
B017	AIN/RUSSO
C028	Foby Idalie
D005	CAYROL Hilaire
E017	?
E018	?
E019	?
E020	?
E021	?
F008	LEVESQUE
I015	ROUQUETTE

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaire qui s'imposent.

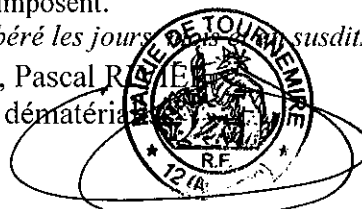
Ainsi délibéré les jours susdits Ont signé les membres présents

Le Maire, Pascal RIVIER

Le secrétaire de séance

Acte dématérialisé

CRISTOL Céline



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télé recours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.